

Image not found or type unknown



Visite d'un appartement loué

Par **NOEL2A**, le **24/03/2016 à 18:50**

Bonjour,rrnPouvez-vous me dire si j'ai le droit en tant que propriétaire de voir le logement mis en location durantrnla période de location, en avertissant le locataire par courrier et lui fixant un jour de visite ?rrnJe vous remercie de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **24/03/2016 à 19:06**

Bonjour, non, le locataire n'a aucune obligation de vous laisser visiter le logement, cordialement

Par **Lag0**, le **24/03/2016 à 19:13**

Bonjour,rnCe n'est pas tout à fait cela.rnLe bailleur ne dispose pas d'un droit particulier de visite du logement qu'il met en location. Mais une clause du bail prévoyant une visite périodique, disons annuelle par exemple, est tout à fait légale et s'imposerait au locataire qui l'aurait signée.rnIl faut donc vérifier dans le bail si une telle clause existe.

Par **NOEL2A**, le **24/03/2016 à 19:20**

Merci à tous je vais vérifier si une clause existe dans le bail....